

## ENGAGEMENT DE LOCATION SAISONNIERE

Entre les soussignés :

**PROPRIETAIRE : (Bailleur)**

NOM :

ADRESSE :

 Domicile :

Et le :

**LOCATAIRE : (Preneur)**

NOM :

ADRESSE :



**Le Bailleur donne au Preneur qui accepte, l'appartement meublé sis à Dénia ( E S P A G N E ) :**

Nom et adresse de la Résidence : RESIDENCIAL F L A M I N G O  
03700 DENIA "Province d'Alicante"

Caractéristiques sommaires: Appartement entièrement équipé, TOUT CONFORT, terrasse 12 m<sup>2</sup> FACE MER Méditerranée, piscine privée...

**Pour une durée de :**

La présente location est consentie pour une durée                      Semaine(s).

**Du // au // (Arrivée le SAMEDI entre 15h et 18h - Départ le SAMEDI entre 7h et 11h)**

**En cas d'arrivée ou de départ différés, les locataires doivent en informer à l'avance le Gardien de la Résidence.**

« Si l'arrivée est après 20 heures, le locataire devra dormir à l'hôtel à ses frais et prendre possession de sa location le lendemain, SAUF accord préalable du gardien »

**Pour un loyer de :**

La présente location est consentie **POUR PERSONNES MAXIMUM** moyennant le prix de                      €uros.

Pour la réservation le locataire verse ce jour l'intégralité du montant de la location, soit la somme de                      €uros  
Chèque à libeller à l'ordre du propriétaire et à retourner en même temps que le bail de location

**Cautionnement et frais divers à régler sur place :**

**Le locataire devra verser à son arrivée une somme de                      €uros**

**( chèque à libeller à l'ordre du propriétaire ) à titre de caution et dépôt de garantie.**

« Selon les Conditions Générales de location figurant au verso, le chèque de caution sera restitué le jour du départ, sauf si anomalies après avoir effectué l'état des lieux »

**Montant à payer sur place à votre arrivée:**

**- Frais d'accueil – inventaire :                      €uros et ménage obligatoire de FIN de Séjour :                      €uros**

Le locataire reconnaît avoir pris connaissance des normes de co-habitation (réf : n° 002) et du descriptif des lieux (réf : n° 001) dont il aura la jouissance et toute réclamation les concernant devra être présentée dans l'après-midi ou la matinée suivant la remise des clés. Le preneur s'engage à prendre possession des lieux aux dates et heures prévues ci-dessus. Le preneur devra donc prendre ses dispositions en conséquence. Si l'une des conditions ci-dessus ou stipulées aux Conditions Générales de Location n'était pas remplie, le bailleur serait en droit de relouer immédiatement l'appartement objet du présent contrat, la totalité de la somme versée lui restant acquise en tout état de cause.

Le Preneur reconnaît avoir pris connaissance et déclare accepter le contenu des Conditions Particulières et Générales de location, figurant au verso.

**Les ANIMAUX ne sont pas acceptés** 

ENGAGEMENT À RETOURNER AVANT LE : // (Passé cette date l'appartement sera remis en circulation).

Fait à Chartres de Bretagne en deux exemplaires originaux le // .

**Le Bailleur :**

**Le Preneur :**

(signature(s) précédée(s) de la mention "Lu et Approuvé")

et PARAPHE(S) au verso.